



Degradation de vehicule avec temoin

Par **fontagneres**, le **20/11/2008** à **16:10**

mon ex ami a fait une deposition contre moi pour degradation de vehicule.un pneu creve et des rayures sur la voiture ,il dit ne pas m'avoir vu degrade son vehicule mais m'avoir trouve chez lui a minuit un couteau a la main qu'il m'aurait d'ailleurs enleve des temoins aurait vu une 106 qui est ma voiture.

donc j'ai ete interpelle par la police qui m'a dit que ce n'etait pas une plainte mais une depositipn avec soupcon,ils ont ete voir la voiture et on vu les degradations.j'ai donc fait ma deposition en niant bien sur car j'etais chez moi avec mes enfants de 2,5 ans et 7 ans et leur ai dit que je n'etais pas inconsciente de les laisser seuls ou les amener avec moi dans la nuit ,de plus je suis une therapie et suis sous somniferes ce qui m'empeche de conduire ce que je leur ai aussi dit;

le gendarme m'a dit que ca ne rentrait pas ds le penal mais ds une infraction type 5 et que je risquait au pire 1500 euros d'amende.est ce bien ca et quel sont mes recours pour cete fausse deposition de la part de mon ex .

merci
cordialement